

## **Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson**

# **AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC**

### **Déclaration de projet Photovoltaïque de Lamothe-Montravel emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant valeur de SCoT**

La Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, a prescrit par délibération DE\_2022\_052, une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi pour les projets de Saint-Antoine-de-Breuilh, Lamothe-Montravel et Saint-Géraud-de-Corps Par délibération en date du 23 septembre 2025, DE\_2025\_040, la communauté de communes a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable du public pour ces projets.

La concertation préalable qui débute le lundi 15 décembre 2025 pour le projet de Lamothe-Montravel est la suivante :

- Le dossier de présentation de la déclaration de projet sera mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes 58 Route des Etangs 24610 Villefranche de Lonchat et à la mairie de Lamothe-Montravel, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il comprend les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.
- Le contenu de ce dossier de présentation sera également disponible sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante :  
<https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr/>
- Un registre destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes 58 Route des Etangs 24610 Villefranche de Lonchat.
- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, en les consignant dans le registre indiqué ci-dessus, et/ou en les adressant
  - par écrit à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson

#### **CONCERTATION PRÉALABLE SUR LA DECLARATION DE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LAMOTHE-MONTRAVEL**

Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson  
58 Route des Étangs  
24610 Villefranche de Lonchat

- par voie électronique à [secretariat@cdcmmg.fr](mailto:secretariat@cdcmmg.fr)

Fait à Villefranche de Lonchat le 24 novembre 2025  
Le Président Thierry Boidé